

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 décembre 2021**  
**Salle polyvalente, Rte d'Invau 4, Porsel**

F.O. no 48 du 03.12.2021

**Préside** : Bongard Jean-Claude, Syndic

**Présence** : 35 (trente-cinq) personnes

**Non-votants** : 02 (deux) personnes

**Total** : 37 personnes

**Total Votants** : 35 (trente-cinq) citoyennes et citoyens actifs

**Excusé/e/s** : - Dévaud Aniceto Murielle, Collaboratrice administrative  
- Dewarrat Thierry, Porsel  
- Grivel Michel, Porsel  
- Levrat Marc et Antoine, Porsel  
- Monney Bernard et Françoise, Pont

**Scrutateurs ou** : 1. Mesot Gérard, Bouloz  
**Scrutatrices** (rangs 1-2 plus la table du Conseil communal et la table du Secrétariat)  
2. Currat Jean-Michel, Porsel  
(rangs 3 et 4 et autres)

**Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 35 avec le tractanda suivant (présenté sur l'écran via le beamer) :**

*L'assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **mardi 14 décembre 2021** à 19 h 30 à la Salle polyvalente à Porsel, Rte d'Invau 4.*

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 1<sup>er</sup> juin 2021*
2. *Nomination d'un/e membre à la Commission financière*
3. *Budgets 2022*
  - 3.1 *budget du compte de résultat*
  - 3.2 *budget d'investissement*
    - 3.2.1 *Projet réfection appartement Auberge de la Fleur de Lys à Porsel, demande de crédit d'investissement*
  - 3.3 *Approbation des budgets*
4. *Association des communes de la Veveyse (ACV) – révision partielle des statuts - approbation*
5. *Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) – révision totale des statuts – approbation*
6. *Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV) – révision totale des statuts – approbation*
7. *Région Glâne-Veveyse (RGV) – révision totale des statuts – approbation*
8. *Informations du Conseil communal (Bureau électoral)*
9. *Divers*

*Le procès-verbal ainsi que les budgets 2022 et les documents concernant les points 4 à 7, soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : [www.leflon.ch](http://www.leflon.ch)*

*La salle sera mise en place de façon à respecter les distances et les mesures édictées par l'OFSP. Le certificat COVID ne sera pas obligatoire. Par contre, le port du masque sera obligatoire durant toute l'assemblée, sauf lors des prises de parole. Suivant l'évolution de la situation d'autres mesures pourraient être prises.*

→ → → A préciser que certains montants du budget des investissements ne pourront pas être votés lors de cette assemblée car ils n'ont pas été indiqués point par point dans le tractanda. Ils seront cependant présentés. Nous en reparlerons sous le point 3. Budgets 2022

Seule la dépense d'investissement indiquée sous le point 3.2.1 pourra être votée.

\* \* \*

L'assemblée a été convoquée selon le mode en vigueur, soit par tous-ménages, affichage au pilier public et publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, ceci dans les délais légaux. L'information a aussi paru sur le site Internet communal.

M. Jean-Claude Bongard, Syndic, précise que les débats ne seront pas enregistrés. Il demande si quelqu'un souhaite enregistrer les débats ; si tel est le cas, il doit s'annoncer (*application de l'ordonnance modifiant le Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 1<sup>er</sup> septembre 2012, art. 3*). Personne ne se manifeste.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Le contrôle des présences a été effectué à l'entrée de la salle.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé. Il est demandé aux personnes de bien vouloir annoncer nom, prénom avant de prendre la parole. M. le Syndic demande encore à toutes et à tous de garder le masque pendant toute la durée de l'assemblée ; seul/e/s les orateurs/oratrices peuvent l'enlever pour prendre la parole.

\* \* \*

Avant de développer l'ordre du jour, M. le Syndic souhaite préciser que pour les Autorités communales, la fin de l'année coïncide avec la préparation des budgets pour l'année suivante. La situation financière de notre Commune est stable, cependant les charges progressent plus que les produits.

Le budget de fonctionnement 2022 présente un excédent de charges de 174'000.00 fr. (arrondi) Ceci est dû, entre autres, aux charges liées cantonales et aux investissements au niveau du District (COV, rénovations des homes).

Le budget des investissements présente, quant à lui, un excédent de charges de 2'490'000.00 fr. Ce sont principalement des reports d'investissements déjà votés au budget 2021. Ces excédents sont principalement liés à la construction de la nouvelle administration communale y compris les abris de protection civile.

Pour ce qui concerne les locaux de la nouvelle administration, les travaux ont débuté en septembre dernier et pour le moment, le calendrier est parfaitement respecté. Si tout se déroule comme prévu, la Commune devrait pouvoir investir les nouveaux locaux dans le courant du printemps 2023.

#### **Remerciements :**

**1- Fernando Fernandez, Agent de déchetterie – de mi-mars 2017 à fin décembre 2021**

**2- Nelson Rodrigues, Agent de déchetterie – de mi-mars 2017 à fin septembre 2021**

M. le Syndic les prie de s'avancer et il leur lit un très joli texte de remerciements pour leur dévouement durant ces nombreuses années auprès de la déchetterie communale. On leur remet un cadeau.

### **3- Philippe Baudois, Responsable du déneigement des routes communales/privées, de 2004 à 2021**

M. le Syndic prie M. Baudois de s'avancer et il lui lit également un beau texte de remerciements sur son travail impeccable. On remet à M. Baudois un cadeau.

Nous avons engagé une nouvelle Entreprise de déneigement ; il s'agit de Comex Cardinaux de Bouloz, M. Pierre-Yves Cardinaux et ses associés à qui nous souhaitons le meilleur. Ces derniers jours ils ont été mis passablement à contribution avec la quantité de neige tombée. Il faut leur laisser le temps de prendre leurs marques. La Commune leur fait confiance et les remercie de leur collaboration.

### **4- Corinne Levrat, Membre de la Commission financière, de 2016 à 2021**

→ Nouvelle engagée en tant que Collaboratrice administrative, c'est la raison pour laquelle elle a démissionné de la Commission financière. M. le Syndic la remercie pour son engagement de juin 2016 jusqu'à récemment. On lui remet un cadeau.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée du 1er juin 2021, approbation**

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal [www.leflon.ch](http://www.leflon.ch).

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> juin 2021 est approuvé par 33 oui (trente-trois), en outre, il y a 2 abstentions.**

**Merci à la Secrétaire communale.**

## **2. Nomination d'un/e membre à la Commission financière**

Nous avons engagé Mme Corinne Levrat de Porsel à titre de Collaboratrice administrative à 20%.

Comme elle faisait partie de la Commission financière, elle a dû démissionner. De ce fait, nous devons la remplacer et nommer un ou une remplaçant/e.

Est-ce que quelqu'un, parmi l'assistance souhaite proposer une candidature ? Personne ne se manifeste.

M. le Syndic annonce que le Conseil communal a un candidat à proposer en la personne de M. François Lachat qui est présent dans l'assistance. M. le Syndic lui demande de s'avancer pour se présenter.

M. Lachat précise qu'il habite à Bouloz depuis 2020 ; il a 3 enfants (6, 4 et une fille de quelques mois). Il s'intéresse à la chose publique et principalement aux finances car il est économiste de profession. Il est intéressé à faire partie de la Commission financière et il se met volontiers à disposition si on accepte sa candidature.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

**M. Lachat est élu par 34 voix (trente-quatre) ; en outre, il y a une abstention.**

M. le Syndic le félicite pour son élection et lui précise qu'il doit prendre contact avec ses nouveaux Collègues et particulièrement avec Mme la Présidente, Claudine Aebischer.

**3. Budgets 2022**  
**3.1 Budget du compte de résultat**  
**3.2 Budget d'investissement**  
**3.2.1 Projet de réfection appartement Auberge de la Fleur de Lys à Porsel, demande de crédit d'investissement**  
**3.3 Approbation des budgets**

Les budgets ont, une fois de plus, pu être bouclés, bien que nous ayons changé le système comptable (MCH2) ; en effet, ce dernier a été voté le 22 mars 2018, par le Grand Conseil et il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Etant donné, le problème sanitaire de 2020, nous avons pu faire une année de plus avec le système MCH1 afin de nous permettre de nous préparer pour la mise en route du MCH2 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les budgets gardent le cap puisque nous sommes à 3.39% de charges. Comme nous débutons avec ce système, nous avons gardé, pour cette fois-ci, ce point de repère. En effet, dorénavant, ce sont les fonds propres de la Commune qui devront garantir les dépenses prévues.

Au niveau des investissements, il y a le projet de réfection de l'étage de l'Auberge de la Fleur de Lys afin d'y créer un appartement car actuellement, il n'y a que 7 chambres, une salle de bains et une salle de douche.

**1. Présentation des diapositives des budgets 2022 à l'aide du beamer**

→ → Les questions peuvent être posées au fur et à mesure.

- Présentation
- Questions – Réponses

**3.1 BUDGET DU COMPTE DE RESULTAT**

**Résultat du compte de résultat**



Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes 2020 Charges	Comptes 2020 Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	658 648	68 783	751 449	125 375	719 671	145 998
1 ORDRE, SECURITE PUBLICS, DEFENSE	508 106	455 288	495 755	454 238	156 745	133 235
2 FORMATION	1 836 505	269 320	1 618 216	201 708	1 643 119	206 394
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	58 980	0	41 649	142	36 546	142
4 SANTÉ	587 685	8 000	552 667	3 515	533 212	9 507
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	625 909	16 200	578 336	13 200	544 026	10 364
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	270 240	2 700	292 342	6 236	286 900	10 251
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	515 700	483 531	546 342	483 497	522 876	486 999
8 ECONOMIE PUBLIQUE	22 361	29 800	24 489	13 047	24 615	16 895
9 FINANCES ET IMPOTS	32 100	3 608 964	49 100	3 608 157	88 865	3 807 164
<b>TOTAL</b>	<b>5 116 234</b>	<b>4 942 586</b>	<b>4 965 241</b>	<b>4 927 119</b>	<b>4 579 587</b>	<b>4 856 020</b>
EXCEDENT DE REVENUS (BENEFICE)					276 432	
EXCEDENT DE CHARGES (PERTE)		173 648		38 122		
<b>TOTAL</b>	<b>5 116 234</b>	<b>5 116 234</b>	<b>4 965 241</b>	<b>4 965 241</b>	<b>4 856 020</b>	<b>4 856 020</b>

**Excédent de charges = CHF 173 648 (3.39 %)**

□ Commune Le Flon • 14.12.2021

Au fil de la présentation, M. le Syndic commente certains chiffres.

Nombre habitants pris en compte 1'223  
 Clé veveysanne, participation Le Flon 5.093%  
 Clé VOG, participation Le Flon 5.10%



## 9 – Impôts communaux ordinaires

Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes 2020 Charges	Comptes 2020 Produits
<b>IMPOTS COMMUNAUX ORDINAIRES</b>	<b>0</b>	<b>2 648 240</b>	<b>5 000</b>	<b>2 637 025</b>	<b>6 384</b>	<b>2 705 674</b>
Pertes et escomptes sur créances			5 000		6 384	
Impôts revenu personnes physiques		2 400 000		2 388 012		2 453 309
Impôts prestations en capital		35 000		35 000		51 139
Impôts sur fortune personnes physiques		115 773		127 340		144 121
Impôt à la source		35 000		35 000		31 880
Impôt bénéfice personnes morales		46 775		34 474		17 636
Impôt sur le capital personnes morales		8 546		8 100		5 354
Compensation cantonale de base		7 146		5 984		0
Compensation cantonale - Réforme fiscale				3 115		2 233

□ Commune Le Flon - 14.12.2021



## 9 – Impôts communaux spéciaux

Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes 2020 Charges	Comptes 2020 Produits
<b>IMPOTS COMMUNAUX SPECIAUX</b>	<b>0</b>	<b>336 000</b>	<b>0</b>	<b>331 000</b>	<b>0</b>	<b>453 488</b>
Contribution immobilière		270 000		260 000		288 862
Impôt sur les gains immobiliers		20 000		15 000		57 486
Impôt sur les mutations		40 000		50 000		90 036
Impôt successions et donations				0		12 291
Impôts sur les divertissements		1 000		1 000		300
Impôt sur les chiens		5 000		5 000		4 512

□ Commune Le Flon - 14.12.2021

### 3.2 BUDGET DES INVESTISSEMENTS



## Résultat du compte des investissements

Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes Charges 2020	Comptes Produits 2020
ADMINISTRATION	1 467 250	0	1 173 000	265 000	34 310	0
ORDRE, SECURITE PUBLICS, DEFENSE	638 850	0	638 850	0	80 339	64 847
CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	23 157	0
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	206 000	0	236 000	0	42 797	0
PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	178 000	0	139 000	148 000	39 441	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 490 100</b>	<b>0</b>	<b>2 186 850</b>	<b>413 000</b>	<b>220 045</b>	<b>64 847</b>
EXCEDENT DE REVENU						
EXCEDENT DE CHARGE		2 490 100		1 773 850		155 198
<b>TOTAL</b>	<b>2 490 100</b>	<b>2 490 100</b>	<b>2 186 850</b>	<b>2 186 850</b>	<b>220 045</b>	<b>220 045</b>

Excédent de charges = CHF 2 490 100

□ Commune Le Flon - 14.12.2021

**M. Christian Thieren, Porsel, demande comment nous sommes passés de CHF 1'173'000.00 au budget 2021 à CHF 1'467'250.00 pour le budget 2022 ?**

R. M. le Syndic répond que nous avons ajouté trois nouveaux investissements, à savoir : CHF 190'000.00 pour la réfection de l'appartement de l'Auberge de la Fleur de Lys, CHF 70'000.00 pour la PAC du Pavillon scolaire C ainsi que CHF 34'250.00 pour le matériel informatique.

**Il demande également ce que sont les CHF 265'000.00 de produits du budget 2021 ?**

R. Il s'agit du montant estimé pour la vente des locaux communaux actuels sis à Bouloz lorsque nous aurons déménagé dans les nouveaux locaux, en construction actuellement, à Porsel.

**0. ADMINISTRATION GENERALE**  
Investissement no 0220.5060.00

**Investissement – Matériel informatique**



Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes Charges 2020	Comptes Produits 2020
Renouvellement matériel informatique	34 250	0	0	0	0	0

→ Acquisition logiciels Urbanus et adaptation MCH2

→ **Incidences financières**

→ - amortissement : 10% → CHF 3 425.00 (selon tableau des taux d'amortissement MCH2)

→ - intérêts : 0.5% → CHF 171.25

→ - remboursement

→ de l'emprunt : 3.0% → CHF 1 027.50

□ Commune Le Flon • 14.12.2021

**0. ADMINISTRATION GENERALE**  
Investissement no 0290.5040.00

**Investissement – Pompe à chaleur école Porsel**



Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes Charges 2020	Comptes Produits 2020
Pompe à chaleur école Porsel	70 000	0	0	0	0	0

→ Pompe à chaleur école bâtiment C Porsel

→ **Incidences financières**

→ - amortissement : 3.0% → CHF 2 100.00 (selon tableau des taux d'amortissement MCH2)

→ - intérêts : 0.5% → CHF 350.00

→ - remboursement

→ de l'emprunt : 3.0% → CHF 2 100.00

□ Commune Le Flon • 14.12.2021

Le Conseil communal a prévu de changer le mode de chauffage du Pavillon scolaire C sis à Porsel ; en effet, actuellement, il est relié à l'Auberge de la Fleur de Lys pour le chauffage. Nous devons anticiper car la chaudière de l'Auberge qui sert pour les 2 bâtiments est âgée ; elle continuerait à servir uniquement pour l'Auberge et il y aurait un nouveau chauffage pour le Pavillon scolaire C.

Pour ce qui est des Pavillons scolaires A et B, ils sont reliés par un même chauffage situé dans le Pavillon scolaire A.

**M. Claude Dévaud, Porsel souhaite savoir, au niveau du chauffage pompes à chaleur (PAC), s'il ne serait pas judicieux de mettre directement les 3 bâtiments scolaires (Pavillons A, B et C) sur PAC ?**

R. M. le Syndic répond que cela va se faire dans les années à venir ; c'est indiqué dans le plan quinquennal de financement.

**M. Dévaud pense qu'il n'y a pas grande différence avec de la géothermie ?**

R. M. Christian Cardinaux précise que le dossier a été étudié avec la Commission de l'Energie. Pour une sonde géothermique, il faut compter CHF 90'000.00 par bâtiment.

Il ajoute que c'est une étude qui doit se faire ; la chaudière du Pavillon scolaire A n'est pas encore en fin de vie ; est-ce qu'il faut s'en séparer ?

**M. Dévaud demande si le projet pour le Pavillon scolaire C, est une PAC air-eau ?**

R. M. Cardinaux répond par l'affirmative.

Il ajoute qu'il y a un souci sur la conduite de chauffage qui relie le Pavillon scolaire C à l'Auberge de la Fleur de Lys. C'est la raison pour laquelle il faut séparer les 2 bâtiments au niveau du chauffage.

**M. Dévaud pense qu'il faudra une nouvelle PAC pour les Pavillons scolaires A et B quand ce sera le moment ?**

R. M. Cardinaux répond également par l'affirmative.

**M. Christian Thieren fait un rapide calcul : pour un Pavillon scolaire, il faut une PAC dont le coût est de CHF 70'000.00 ; donc 2 chauffages pour 3 Pavillons plus un pour l'Auberge = CHF 210'000.00 alors qu'avec environ CHF 100'000.00, on a un chauffage pour 4 bâtiments.**

R. M. Cardinaux précise qu'avant de changer le chauffage du Pavillon scolaire A (qui sert aussi pour le Pavillon scolaire B), il faut revoir l'isolation de ces 2 bâtiments qui datent de 1970 et 1997. Nous ne sommes de loin pas bons de ce côté-là, il faut compter plusieurs centaines de milliers de francs (calcul pas encore effectué).

Ce qui compte actuellement c'est de se dégager du problème de la conduite de chauffage défectueuse qui relie le Pavillon scolaire C de l'Auberge de la Fleur de Lys. Nous avons commandé un CECB (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments) et il en ressort que nous pouvons chauffer sans problème le Pavillon scolaire C avec une PAC.

On peut se poser la question suivante : est-ce que la Commune a les moyens d'investir autant en une fois ?

M. Jean Gillard, Conseiller communal, prend la parole et précise que le Pavillon scolaire A a environ 50 ans. Avant de faire quoi que ce soit au niveau du chauffage, il faut compter environ CHF 200'000.00 pour une réfection de l'isolation. Ensuite, on pourra faire avec une PAC pour les 2 Pavillons (A et B).



M. Gillard souhaite encore rendre l'assistance attentive au fait que plus une PAC est puissante, plus elle est bruyante et il faut faire attention au voisinage. Une puissance de 32 kWh peut convenir.

Pour ce qui est des Pavillons A et B, notre demande de changement de chauffage serait refusée car il faut impérativement isoler ces bâtiments avant de faire quoi que ce soit.

**M. Thieren pense que ce serait mieux 1 PAC avec sonde géothermique plutôt que 2 PAC air-eau.**

R. M. Gillard répond qu'il est important de faire rapidement le changement pour le Pavillon scolaire C car actuellement il y a des pertes d'eau sur la conduite de chauffage qui le relie à l'Auberge. On ne peut pas attendre.

M. le Syndic prend la parole est précise que le projet a été mis en place par la Commission de l'Energie. C'est pour ne pas être pris au dépourvu que nous avons prévu les travaux en mai/juin 2022.

**3.2.1 PROJET REFECTION APPARTEMENT AUBERGE DE LA FLEUR DE LYS, PORSEL  
0. ADMINISTRATION GENERALE – Investissement no 0290.5040.00**

**Investissement – Appartement Fleur de Lys**



Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes Charges 2020	Comptes Produits 2020
Rénovation appartement Fleur de Lys	190 000	0	0	0	34 310	0

→ Rénovation appartement Fleur de Lys, Porsel

→ **Incidences financières**

→ - amortissement : 3.0% → CHF 5 700.00 (selon tableau des taux d'amortissement MCH2)

→ - intérêts : 0.5% → CHF 950.00

→ - remboursement de l'emprunt : 3.0% → CHF 5 700.00

**Présentation à l'aide du beamer faite par M. Jean Gillard, Conseiller communal en charge du dicastère « bâtiments »**



**M. François Lachat, Bouloz, demande si les locaux appartiennent à la Commune et si on les loue actuellement.**

R. M. Gillard répond affirmativement aux questions et profite, au passage, de présenter le locataire, à savoir M. Gilles Martin, Tenancier de l'Auberge.

M. Gillard ajoute qu'en cas de nécessité, il serait possible de louer l'appartement de façon indépendante à la partie restaurant car il a une entrée indépendante.

M. le Syndic ajoute que nous avons prévu cette réfection pour plus de confort pour les tenants ; ce n'est pas parce qu'ils sont nouveaux arrivés que nous avons ce projet. En effet, la discussion est en cours depuis janvier/février 2021 alors que l'Auberge était fermée à cause du Covid.

Pendant les jours de congé, il n'y a pas de confort pour la famille qui se retrouve dans un appartement sans cuisine ; sinon, il faut toujours aller au rez faire la cuisine et remonter pour manger le repas. Pour une vie de famille c'est un plus d'avoir la cuisine dans l'appartement.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**

#### **Réfection appartement Auberge de la Fleur de Lys, Porsel**

##### **Budget d'investissement 2022**

La Commission s'est réunie le lundi 29 novembre 2021 pour assister à la présentation du budget communal 2022 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard, accompagné de Mme Josiane Favre caissière communale et ainsi pouvoir réaliser son rapport. Les explications fournies poste par poste ont répondu à toutes les questions des membres de la commission financière présents.

La Commission financière a analysé le projet de dépense de CHF 190'000.00 qui va générer une charge de CHF 6'650.00 par an, pendant 30 ans. C'est tout à fait supportable par les finances communales. **La Commission financière propose d'accepter l'investissement proposé de CHF 190'000.00 pour la réfection de l'appartement de l'Auberge de la Fleur de Lys.**

→ → Investissements uniquement présentés mais pas votés lors de cette assemblée.

**6. PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT**  
**Investissement no 7101.5031.01**



**Investissement – Réfection de conduites**  
**Rte de Moudon/Perreymartin, Porsel**

Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes Charges 2020	Comptes Produits 2020
Réfection de conduites Route de Perreymartin	79 000	0	0	0	0	0

→ Réfection de conduites Route de Moudon/Perreymartin, Porsel

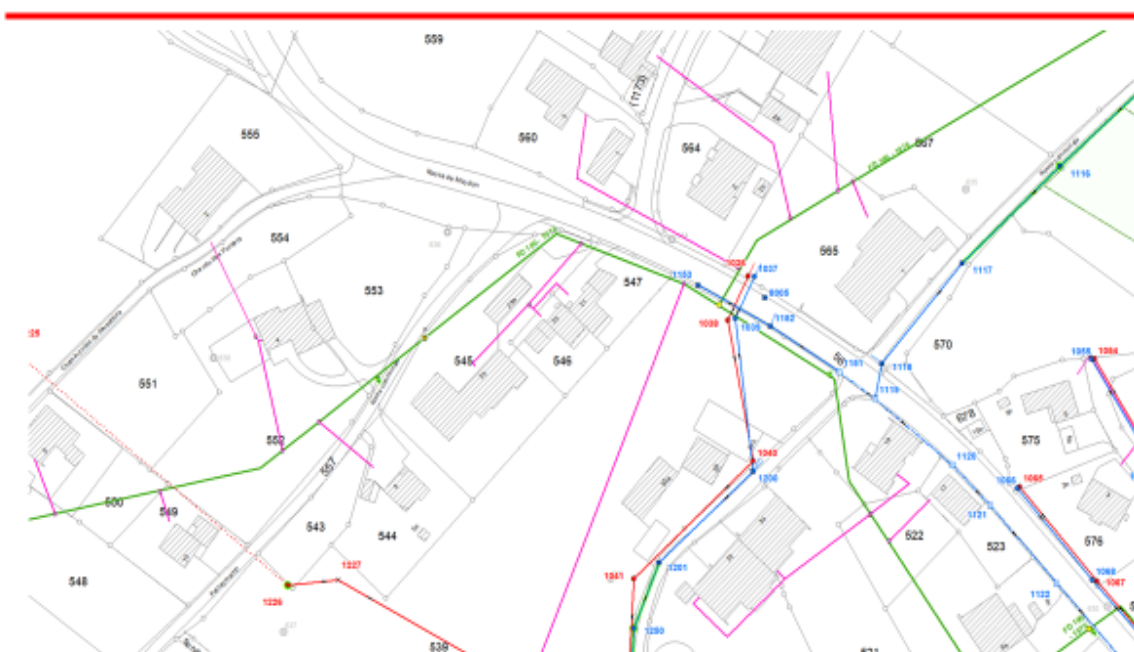
→ **Incidences financières**

- - amortissement : 1.25% → CHF 987.50 (selon tableau des taux d'amortissement MCH2)
- - intérêts : 0.5% → CHF 395.00
- - remboursement
- de l'emprunt : 3.0% → CHF 2 370.00

□ Commune Le Flon • 14.12.2021

La parole est donnée à M. Nicolas Favre, Conseiller communal, pour les explications sur la dépense précitée, inscrite au budget. Il y en aura pour CHF 79'000.00.

**3.2 Changement de conduite, Rte de Moudon/Perreymartin, Porsel**  
**Investissement 7101.5031.01**



□ Commune Le Flon • 14.12.2021 42

M. Favre précise qu'il y a 9 km de conduites d'eau potable sur le territoire communal. Ce sont environ 200 mètres qui sont concernés par la réfection. M. Favre montre la carte précitée et indique l'emplacement de la conduite en donnant des explications.

Ces conduites datent de 1976 (en théorie, ce genre de conduite a une espérance de vie de 80 ans). Sur ce tronçon, sur 11 ans, il y a eu 7 réparations dues à des fuites d'eau, dont 2 sur les 2 dernières années. L'aspect extérieur de la conduite est en mauvais état.

On peut se demander pourquoi certaines conduites sont en mauvais état ; c'est difficile à dire, peut-être le terrain qui bouge ou alors la qualité du matériel sur certains tronçons.

M. Favre précise que sur le montant total, il y a 51'000.00 fr. pour les fournitures et la pose du matériel et 28'000.00 fr. pour le passage sous la route.

Cette dépense n'aura pas d'incidence sur le prix de l'eau. Il y a assez de réserve pour couvrir cela.

## INVESTISSEMENTS REPORTEES

### Investissement – Reports années précédentes



Libellé MCH2	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Produits	Budget 2021 Charges	Budget 2021 Produits	Comptes Charges 2020	Comptes Produits 2020
Achat PPE administration communale	1 173 000	0	1 173 000	0	0	0
Construction d'abris PC	638 850	0	638 850	0	0	0
Aménagement route de Champ Diguez	206 000	0	236 000	0	0	0
Prolongement réseau eaux usées hors zone Route de Romont	99 000	0	99 000	0	37 198	0

□ Commune Le Flon - 14.12.2021

# PRESENTATION DU PLAN QUINQUENNAL 2020-2025

		Taux impôts communaux									
<b>Population légale au 31.12.2020 = 1223 hab.</b>											
<b>CHARGES de fonct.</b>	<b>a) comptes</b>				<b>Augmentation</b>	<b>2.00%</b>					
<b>PRODUITS de fonct.</b>	<b>b) comptes + attribution de réserves</b>				<b>Augmentation</b>	<b>0.75%</b>					
<b>CHARGES intercommunales</b>											
<b>Ecole du cycle d'orientation</b>											
Cycle scolaire obligatoire	C.O. Veveyse Agrandissement/Transformation								30 millions		
<b>Protection et aménagement environnement</b>											
Protection des eaux	STEP LA VERNA, 5.3 % amort. s/25 ans 1 % int.					25'000'0000					
					<b>Charges CHF</b>	<b>Int. %</b>	<b>CHF</b>	<b>Amort. %</b>	<b>CHF</b>		
<b>Administration</b>											
Services généraux	Matériel informatique	2022			34'250	0.50	175	10.00	3425		
<b>Immeubles administratifs</b>											
Immeubles administratifs	PPE Porcel										
	Fr. 1'173'000.- 20 % à la signature (234'600.-)	2022			234'600	0.50	1 173	3.00			
	sur la totalité	2022/23			1'173'000	0.50	5 865	3.00	39000		
	Vente immeuble Fr. 265'000.-										
	Rénovation appartement FDL	2022			190'000	0.50	950	3.00	35190		
	Isolation plafond FDL	2024			50'000	0.50	250	3.00	3000		
	Changement chaudière FDL	2023			100'000	0.50	3 000	3.00	1000		
<b>Salle polyvalente</b>											
	Entretien places de parc	2026			340'000	0.50	1 700	5.00	17000		
<b>Défense civile</b>											
Défense civile	Porcel; abris PC 209 places, 20 % à la signature	2022			638'850	0.50	3 200	3.00	19 165		
	Subvention communale	2022			301850				0		0
<b>Bâtiments scolaires</b>											
Bâtiments scolaires	PAC école	2022			70000	0.50	350	3.00	2 100		
Bâtiments scolaires	Isolation toiture bât.	2025			200'000	0.50	1 000	3.00	6 000		
<b>Routes communales</b>											
Routes communales	Bouloz, carrefour	2024			270'000	0.50	1 350	2.50	6 750		
Routes communales	Modification carrefour Champ Diguez	2022			206'000	0.50	1 030	2.50	5 150		
<b>Approvisionnement eau</b>											
Approvisionnement eau	Nouvelle conduite Clos-du-Four	2022			40'000	0.50	200	1.25	500		
	Télémetrie	2023			70'000	0.50	350	5.00	3 500		
	Conduite Rte Perreymartin	2022			79'000	0.50	395	1.25	990		
<b>Traitement des eaux usées</b>											
Traitement des eaux usées	HZ Rte de Romont	2022			99'000	0.50	495	1.25	1 237		
	Part privés				42'000		0		0		
<b>Gestion des déchets</b>											
Gestion des déchets	Nouveau compacteur	2023			75'000	0.50	375	5.00	3 750		
<b>TOTAL DES FRAIS FINANCIERS</b>											<b>147 757</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>											
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>											
<b>Déficit</b>	<b>ou</b>					<b>Produit</b>					
<b>Taux de déficit</b>											

		Charges	Produits 93.8	Charges	Produits 93.8	Charges	Produits 93.8	Charges	Produits 93.8	Charges	Produits 93.8
		2022	2023	2023	2024	2025	2025	2026	2026	2026	2026
<b>Population légale au 31.12.2020 = 1223 hab.</b>											
<b>CHARGES de fonct.</b>	<b>a) comptes</b>	4 648 578	4 741 549	4 836 380	4 933 108	5 031 770					
<b>PRODUITS de fonct.</b>	<b>b) comptes + attribution de réserves</b>	4 681 027	4 716 135	4 751 506	4 787 142	4 823 046					
<b>CHARGES intercommunales</b>											
<b>Ecole du cycle d'orientation</b>											
Cycle scolaire obligatoire	C.O. Veveyse Agrandissement/Transformation	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000					
<b>Protection et aménagement environnement</b>											
Protection des eaux	STEP LA VERNA, 5.3 % amort. s/25 ans 1 % int.	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Administration</b>											
Services généraux	Matériel informatique		3 600	3 600	3 600	3 600					
<b>Immeubles administratifs</b>											
Immeubles administratifs	PPE Porcel										
	Fr. 1'173'000.- 20 % à la signature (234'600.-)	1 173	0	0	0	0					
	sur la totalité		8 211	44 865	44 865	44 865					44 865
	Vente immeuble Fr. 265'000.-										
	Rénovation appartement FDL		950	6 650	6 650	6 650					6 650
	Isolation plafond FDL		0	0	3 250	3 250					3 250
	Changement chaudière FDL		0	4 000	4 000	4 000					4 000
<b>Salle polyvalente</b>											
	Entretien places de parc		0	0	0	0					0
<b>Défense civile</b>											
Défense civile	Porcel; abris PC 209 places, 20 % à la signature	640	22 365	22 365	22 365	22 365					22 365
	Subvention communale										
<b>Bâtiments scolaires</b>											
Bâtiments scolaires	PAC école		2 450	2 450	2 450	2 450					2 450
Bâtiments scolaires	Isolation toiture bât.		0	0	1 000	7 000					
<b>Routes communales</b>											
Routes communales	Bouloz, carrefour		0	8 100	8 100	8 100					8 100
Routes communales	Modification carrefour Champ Diguez		6 180	6 180	6 180	6 180					6 180
<b>Approvisionnement eau</b>											
Approvisionnement eau	Nouvelle conduite Clos-du-Four		700	700	700	700					700
	Télémetrie		350	3 850	3 850	3 850					3 850
	Conduite Rte Perreymartin		1 385	1 385	1 385	1 385					1 385
<b>Traitement des eaux usées</b>											
Traitement des eaux usées	HZ Rte de Romont		1 732	1 732	1 732	1 732					1 732
	Part privés										
<b>Gestion des déchets</b>											
Gestion des déchets	Nouveau compacteur		375	4 125	4 125	4 125					4 125
<b>TOTAL DES FRAIS FINANCIERS</b>											<b>50 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>											
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>											
<b>Déficit</b>	<b>ou</b>					<b>Produit</b>					
<b>Taux de déficit</b>											

				Taux impôts communaux											
				Charges		Produits 93.8		Charges		Produits 93.8		Charges		Produits 93.8	
				2022	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2026	2026	
Population légale au 31.12.2020 = 1223 hab.				2022	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2026	2026	
CHARGES de fonct.	a) comptes	Augmentation	2.00%	4 648 578	4 681 027	4 741 549	4 716 135	4 836 380	4 751 506	4 933 108	4 787 142	5 031 770	4 823 046		
PRODUITS de fonct.	b) comptes + attribution de réserves	Augmentation	0.75%												
<b>CHARGES intercommunales</b>															
Ecole du cycle d'orientation															
Cycle scolaire obligatoire C.O. Veveyse Agrandissement/Transformation															
Protection et aménagement environnement															
Protection des eaux STEP LA VERNA, 5.3 % amort. s/25 ans 1 % int															
				Charges CHF	Int. %	CHF	Amort. %	CHF							
<b>Administration</b>															
Services généraux															
Immeubles administratifs															
Immeubles administratifs															
PPE Porsel															
Fr. 1173000... - 20 % à la signature															
sur la totalité															
Vente immeuble Fr. 265'000...															
Rénovation appartement FDL															
Isolation plafond FDL															
Changement chaudière FDL															
<b>Salle polyvalente</b>															
Entretien places de parc															
<b>Défense civile</b>															
Défense civile															
Porsel; abris PC 209 places, 20 % à la signature															
Subvention communale															
<b>Bâtiments scolaires</b>															
Bâtiments scolaires															
Bâtiments scolaires															
Bâtiments scolaires															
<b>Routes communales</b>															
Routes communales															
Routes communales															
<b>Approvisionnement eau</b>															
Approvisionnement eau															
Approvisionnement eau															
Conduite Rte Pterrymartin															
<b>Traitement des eaux usées</b>															
Traitement des eaux usées															
Part. privés															
<b>Gestion des déchets</b>															
Gestion des déchets															
TOTAL DES FRAIS FINANCIERS															
				147 757	101 813	50 000	148 298	50 000	210 002	50 000	214 252	50 000	220 252	50 000	
				4 750 391	4 731 027	4 889 847	4 766 135	5 046 382	4 801 506	5 147 360	4 837 142	5 252 022	4 873 046		
					19 363	123 712	244 876	5 046 382	5 147 360	5 252 022	5 252 022	5 252 022	5 252 022		
				4 750 391	4 750 391	4 889 847	4 889 847	5 046 382	5 046 382	5 147 360	5 147 360	5 252 022	5 252 022		
					0.41%		2.53%		4.85%		6.03%		7.22%		

M. le Syndic commente les tableaux.

Parole à l'assemblée : on fait remarquer au Conseil communal que le plan quinquennal est difficile à visionner à l'écran ; c'est écrit trop petit et tous ces chiffres et lignes ne sont pas facilement lisibles.

**M. Fabien Thürler, Porsel, estime qu'il est bien d'avoir prévu la réfection de l'appartement de l'Auberge de la Fleur de Lys ; toutefois, il demande si l'on prévoit d'isoler ce bâtiment car c'est un « gouffre » à mazout. Lorsqu'il a assisté à un Comité cantonal dans la grande salle de l'Auberge, bien que les radiateurs étaient chauds, ses Collègues du Comité cantonal ont eu froid ! Ils ont dû garder leurs vestes à l'intérieur.**

**Il est important de prévoir une bonne isolation car ce bâtiment est gourmand en énergie.**

R. M. le Syndic répond que pour le moment, ce n'est pas prévu car nous avons refait les façades à neuf (peinture) il y a 6 ou 7 ans. Cependant, il est d'avis qu'il faudrait faire une isolation périphérique, déjà pour le côté nord au moins.

M. le Syndic ajoute qu'au Restaurant de la Croix fédérale à Le Crêt, des « boules » ont été injectées sur le plafond pour faire une isolation. Ils ont pu constater une amélioration au niveau chaleur et isolation phonique. De notre côté, nous avons pensé à cette technique pour le plafond (= sol du galetas) de notre Auberge.

**M. Raymond Dévaud, Porsel, demande si l'assainissement des bâtiments hors zone, (HZ) étape 2022, est la dernière ? Est-ce qu'il y a encore des bâtiments HZ non encore raccordés ?**

R. M. le Syndic répond par la négative ; ce n'est pas la dernière étape. Il y a encore des bâtiments à Bouloz, vers le Ch. de la Moillette (du côté de chez M. Jacques Barras).

**M. Dévaud demande quand est prévu cet assainissement ?**

R. M. le Syndic répond que le Conseil communal en parle ; cependant, actuellement, il n'y a pas de calendrier.



**M. Fabien Thürler pense qu'il y a encore d'autres bâtiments non encore assainis ; par exemple sur la Rte de Champ Diguez à Porsel.**

**M. Dévaud estime qu'il serait bien, une fois pour toutes, de clore ce dossier « épuration ».**

R. M. le Syndic répond qu'il n'y a pas vraiment de volonté de faire avancer les dossiers de la part des propriétaires concernés.

**M. Dévaud pense que c'est plutôt à la Commune d'initier les choses.**

\* \* \* \*

### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**

M. le Syndic invite la Commission financière à donner connaissance de son rapport. Mme Claudine Aebischer, Présidente, précise que la Commission s'est réunie le lundi 29 novembre 2021 pour assister à la présentation du budget communal 2022 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard, accompagné de Mme Josiane Favre caissière communale et ainsi pouvoir réaliser son rapport. Les explications fournies poste par poste ont répondu à toutes les questions des membres de la commission financière présents.

En préambule, la commission financière tient à remercier le conseil communal dans son ensemble pour son engagement, ainsi que la caissière et les secrétaires pour leur travail de qualité.

### **Budget de fonctionnement 2022**

Pour 2022, les charges prévues s'élèvent à CHF 5'116'234.55 et les produits à CHF 4'942'586.00 soit un déficit de CHF 173'648.55, représentant 3.39 % de déficit.

**La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du budget de fonctionnement tel que présenté par le conseil communal.**

### **Budget d'investissement 2022**

Le budget d'investissement présente une charge CHF 2'490'100.00 dont CHF 2'116'850.00 sont des investissements acceptés en 2020 et reportés en 2022. Il reste donc un solde de CHF 373'250.00 de charges et CHF 0.00 de produits soit une charge nette de CHF 373'250.00.

Dans ces CHF 373'250.00 sont inclus les CHF 34'250.00 pour le renouvellement informatique et téléphonie, CHF 70'000.00 pour l'installation de la pompe à chaleur du bâtiment C des écoles et CHF 79'000.00 pour la réfection d'une conduite d'eau route de Perreymartin à Porsel, ces montants seront votés lors d'une prochaine assemblée.

Reste CHF 190'000.00 pour la réfection de l'appartement de la Fleur de Lys à Porsel. Cet investissement représente une charge de financière de CHF 6'650.00 par an, pendant 30 ans.

**La commission financière propose d'accepter l'investissement proposé de CHF 190'000.00 pour la réfection Fleur de Lys.**

La commission relève les efforts du conseil communal pour limiter raisonnablement les investissements, tout en présentant un budget qui nous semble réaliste.

Au vu du plan financier 2022 à 2026, la commission financière est préoccupée par l'avenir financier de notre commune dès 2024. Les charges liées prévues ainsi que les amortissements semblent difficilement pouvoir être couverts par des revenus en stagnation.

\* \* \* \*



M. le Syndic remercie la Commission financière et sa Présidente. Il relève la date de 2024 où la situation financière de notre Commune pourrait se péjorer et précise que le Conseil communal fait le maximum pour que tout se passe pour le mieux. On ne peut toutefois pas le savoir maintenant.

La parole n'étant plus demandée : → **On passe au vote**

**a) Le BUDGET DU COMPTE DE RESULTAT 2022** avec des charges s'élevant à CHF 5'116'234.55 et des produits s'élevant à CHF 4'942'586.00 donnant donc un déficit de CHF 173'648.55 (3.39%) est mis au vote. **Il est approuvé par 33 oui (trente-trois) ; en outre, il y a 2 non (deux).**

**b) Le BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2022 est voté chapitre par chapitre :**

Seule la dépense indiquée au tractanda va être votée ; les autres investissements présentés devront être votés lors d'une prochaine assemblée et ils devront figurer sur le tractanda.

### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

Total pour le poste CHF 1'467'250.00

**0290.5040.00 Dépense votée : CHF 190'000.00 – Réfection appartement Auberge de la Fleur de Lys, Porsel**

**Résultat du vote : 32 oui (trente-deux), 2 non (deux) et 1 (une) abstention.**

\* \* \*

**M. Gérard Mesot demande pourquoi les autres investissements n'ont pas été votés ?**

R. M. le Syndic répond que nous avons oublié de les inscrire sur le tractanda.

**M. Mesot demande s'il y aura une assemblée extraordinaire ?**

R. M. le Syndic précise que ce sera soit une assemblée extraordinaire, soit nous allons avancer l'assemblée des comptes. Il présente les excuses du Conseil communal pour l'oubli précité.

### **4. Association des communes de la Veveyse (ACV), révision partielle des statuts approbation**

M. le Syndic précise que les statuts étaient à disposition avant l'assemblée. Il présente ce qui suit à l'aide du beamer :

- Par le présent message, la Conférence des Syndics a eu l'honneur de solliciter l'assemblée des délégués le 24 novembre dernier pour une modification des statuts de l'association concernant l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé, appelé MCH2.
- C'est pourquoi, elle vous propose la révision ci-annexée en lien avec la nouvelle Loi sur les Finances Communales (LFCo). Le Service des Communes a déjà eu connaissance du projet. Les articles suivants ont été modifiés d'une manière significative ou rajoutés :
- Art. 6 Organes
- Art. 8 Attributions
- Art. 18 Commission financière
- Art. 19 Attribution de la commission financière
- Art. 20 Organe de révision et attribution

- Art. 24 Limite d'endettement : al. 3 supprimé
- Art. 30 Remboursements des emprunts et coûts de la dette
- En regard de ce qui précède, la Conférence des Syndics a proposé à l'assemblée d'accepter les modifications des statuts de l'Association des communes de la Veveyse.
- A l'unanimité, les délégués ont accepté la révision des statuts de l'ACV (adaptations MCH2). De ce fait, la Conférence des Syndics demande aux communes d'inscrire ce point à leur assemblée communale ou conseil général dès que possible ou au plus tard d'ici décembre et de fournir leur retour dans les meilleurs délais.

Pas de question ou remarques. La parole n'étant pas demandée : → **On passe au vote**

**Les statuts révisés de l'ACV sont approuvés par 33 oui (trente-trois) ; en outre, il y a 2 abstentions (deux).**

#### **5. Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV), révision partielle des statuts, approbation**

La parole est donnée à Mme Maude Cardinaux, Vice-Syndique, pour la présentation à l'aide du beamer.

- Pour donner suite au fait qu'il fallait modifier les statuts à la suite de l'entrée en vigueur du MCH2, des groupes de travail ont été sollicités et se sont réunis à quelques reprises au début de l'été afin d'effectuer les modifications des statuts :
- Le Groupe Politique, sous la présidence de M. Jérôme Allaman, conseiller communal à Châtel-St-Denis Groupe Finances, sous la présidence de M. Frédéric Deillon, conseiller communal à La Verrerie, Soutien de M. Joseph Aeby, directeur de la RGV.
- Sur conseil de M. Joseph Aeby, **il est apparu évident d'uniformiser nos statuts en regard de ceux du RSSV et de l'ACV, afin d'avoir une uniformité au sein de nos diverses associations.** A cet effet, certaines modifications sont minimes mais d'autres sont plus importantes ; **le plus grand changement réside dans le fait que la numérotation des articles des anciens statuts est quelque peu déplacée dans les nouveaux statuts.** Ces modifications apportent quelques précisions que vous trouverez en annexe dans une comparaison détaillée.

#### **Les principales modifications sont :**

- La mise au masculin et féminin de tout le texte ;
- La nomination d'une commission financière avec l'approbation d'un règlement des finances et d'un règlement d'exécution des finances ;
- La mise en conformité du plan comptable à la norme MCH2 ;
- L'ajout de la fonction d'administratrice / administrateur afin de représenter valablement l'association.
- Fort des résultats des groupes de travail, entre le 15 juillet 2021 et le 1er octobre 2021, le comité d'école, puis l'assemblée des délégués et finalement les 9 communes de la Veveyse ont été consultées afin de se déterminer préalablement sur ces statuts.

- Le 09 septembre 2021, une assemblée extraordinaire des délégués a été convoquée afin d'élire une commission financière (3 membres), qui soit en mesure d'analyser la mise en place du plan comptable MCH2 et d'en formuler un préavis à l'attention de l'assemblée des délégués.
- Le règlement des finances, le règlement d'exécution des finances et les nouveaux statuts, préavisés favorablement par la commission financière, ont été approuvés par l'assemblée des délégués en date du 03 novembre 2021.
- Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 113 al. 1 LCo, **les modifications des statuts** de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) **sont soumises aux législatifs des communes membres pour approbation, en vue de leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Pas de question ou remarques. La parole n'étant pas demandée : → **On passe au vote**

**Les statuts révisés de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) sont approuvés par 34 oui (trente-quatre) : en outre, il y a 1 abstention.**

## **6. Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV), révision totale des statuts, approbation**

La parole est donnée à Mme Claudia Dougoud, Conseillère communale, pour la présentation à l'aide du beamer.

- Par le présent message, le comité du RSSV a eu l'honneur de solliciter l'assemblée des délégués du 1er septembre dernier pour une révision totale des statuts de l'association.
- Le 12 mars 2020, l'Assemblée avait déjà été sollicitée pour une révision totale comprenant plusieurs articles majeurs à modifier, motivés par deux buts prépondérants : l'intégration des homes au RSSV d'une part et la restructuration de la gouvernance pour la nouvelle période législative d'autre part. Il était fait mention de deux scénarios possibles. Le scénario n°1 avait été retenu par l'Assemblée, soit d'appliquer la révision des statuts avant le 01.01.2021, impliquant de faire une nouvelle modification de statuts en 2021 concernant l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé, appelé MCH2.
- C'est pourquoi, le Comité directeur propose la révision ci-annexée en lien avec la nouvelle Loi sur les Finances Communales (LFCo). Le Service des Communes ainsi que le Département de la Santé et des Affaires Sociales ont déjà eu connaissance du projet permettant de faire la cohérence entre toutes les associations. Les articles suivants ont été modifiés d'une manière significative ou rajoutés :
  - Art. 6 – Organes de l'Association
  - Art. 10 al. e et al. d – Attributions
  - Art. 14 – Commission financière
  - Art. 15 – Attributions de la Commission financière
  - Art. 19 al. 6c – Organisation
  - Art. 21 al. 2 – Attributions
  - Art. 28 – Limite d'endettement : al. 3 supprimé
- Dans le processus, il a été question de savoir si le RSSV proposait une révision partielle ou totale. Après discussions, le Comité propose une révision totale afin d'avoir des statuts plus lisibles (avec une révision partielle toutes les modifications doivent être mentionnées en fin de document).

- En regard de ce qui précède, le Comité a proposé à l'assemblée d'accepter la révision totale des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse.
- A l'unanimité, les délégués ont accepté la révision totale des statuts du RSSV. De ce fait, le comité du RSSV demande aux communes d'inscrire ce point à leur assemblée communale ou conseil général dès que possible ou au plus tard d'ici décembre et de fournir leur retour au RSSV dans les meilleurs délais.

Pas de question ou remarques. La parole n'étant pas demandée : → **On passe au vote**

**Les statuts révisés du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) sont approuvés par 34 oui (trente-quatre) : en outre, il y a 1 non.**

## **7. Région Glâne-Veveyse (RGV), révision totale des statuts, approbation**

La parole est donnée à M. Christian Cardinaux, Conseiller communal, pour la présentation à l'aide du beamer.

### **Articles modifiés :**

- Art. 3 – Communes de Villaz, Châtonnaye, Massonnens, Torny, Villorsonnens

*Modification due à la suite de la fusion qui a créé la nouvelle Commune de Villaz (composée des anciennes Communes de Villaz-St-Pierre et La Folliaz)*

- Art. 6 – Organes de l'association  
ajout de c. Le Bureau du comité de direction et d. La commission financière

*M. Cardinaux précise que le Comité de direction est composé de 15 membres et il y a 4 membres pour le Bureau du comité (cela existait déjà avant). La Commission financière est composée de 3 représentants de la Glâne (Chapelle, Châtonnaye et Romont) et de 2 représentants de la Veveyse (Le Flon en la personne de M. Cardinaux et Remaufens).*

**M. François Lachat, Bouloz se demande si le fait d'avoir 3 représentants de la Glâne et 2 pour la Veveyse au sein de la Commission financière ne risque pas d'occasionner le fait que la Glâne puisse toujours avoir le dernier mot en matière de conflit ?**

R. M. Cardinaux répond qu'il n'y a pas de raison d'avoir de conflit entre ces 5 membres car au final c'est l'assemblée des délégués qui prend les décisions. M. Cardinaux ajoute que le nombre de représentants par district est déterminé par le nombre de communes.

- Art. 10 – Attributions de l'assemblée des délégués
  - b) elle élit les membres de la commission financière après en avoir fixé le nombre ;
  - c) elle désigne l'organe de révision sur proposition de la commission financière ;
  - f) elle exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances communales (LFCo) ;
- Art. 16 – k) de manière générale, le comité de direction exerce en matière financière les compétences attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.

### **III. Commission financière et Organe de révision**

- D. La commission financière

- **Art. 19 - Commission financière**

<sup>1</sup> La commission financière est composée d'au moins cinq membres, élus par l'assemblée des délégués. Trois membres proviennent des communes de la Glâne et deux des communes de la Veveysse. Les personnes éligibles doivent respecter les conditions suivantes :

- avoir été nommés délégués de l'association par l'une ou l'autre des communes membres ;
- et ne pas être membres du comité de direction ou employés de l'association.

<sup>2</sup> Elle désigne son président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors de la commission.

<sup>3</sup> Elle ne peut prendre de décisions que si elle a été régulièrement convoquée et si la majorité de ses membres sont présents. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal.

- **Art. 20 - Attributions de la commission financière**

<sup>1</sup> La commission financière exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales conformément à l'art. 72 LFCo. En outre, elle préavise le règlement des finances adopté par l'assemblée des délégués selon l'art. 33 OFCo.

<sup>2</sup> Le comité fournit à la commission financière, au moins 20 jours avant l'assemblée des délégués, les documents relatifs aux affaires énumérées à l'art. 67 al. 1 LFCo et lui donne les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions.

<sup>3</sup> Le rapport et les préavis de la commission financière sont communiqués au comité au moins trois jours avant l'assemblée des délégués.

- **Art. 21 – Désignation de l'organe de révision**

L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière

M. Cardinaux, donne des renseignements complémentaires sur certains des articles précités.

La parole n'étant plus demandée : → **On passe au vote**

**Les statuts révisés de la Région Glâne-Veveysse (RGV) sont approuvés par 34 oui (trente-quatre) : en outre, il y a 1 abstention.**

## **8. Informations du Conseil communal (Site Internet communal, Elections communales)**

M. le Syndic donne quelques informations.

### **a) Bureau électoral**

M. le Syndic précise que le Conseil communal est en réflexion sur la problématique des votations et élections. Cela crée quelques soucis en cette période de Covid ; il y a des défections de scrutateurs convoqués 1 à 2 jours avant les votations ou les élections.

Etant donné que c'est de son ressort, le Conseil communal va étudier la question afin de trouver une solution pour palier à ce problème récurrent.

## **8. Divers**

M. le Syndic laisse maintenant la parole à l'assemblée.

## **DISCUSSION :**

**1 M. Claude Dévaud, Porsel, demande si le Conseil communal prend des dispositions au niveau de la sécurité informatique (cybersécurité) et de la protection des données. On constate via les médias passablement d'attaques informatiques ces derniers temps.**

R. M. le Syndic répond que notre fournisseur informatique Data Consulting SA est très au fait de ce problème et prend toutes les mesures adéquates pour la sécurité de nos données informatiques. De plus, le Conseil communal ainsi que le personnel de l'Administration ont assisté à des cours de formation pour l'informatique et l'Association des communes fribourgeoises (ACF) a donné des cours sur la cybercriminalité. M. le Syndic a assisté à l'un de ces cours qui a eu lieu le 02 décembre dernier et d'autres de ses Collègues suivront le même cours le 15 décembre 2021.

Nous veillons à être très vigilants, à changer les mots de passe régulièrement ; bien que le risque zéro n'existe pas, nous faisons le maximum.

**M. Claude Dévaud poursuit en faisant une remarque sur les économies d'énergie faites actuellement dans la Commune pour ce qui est de l'éclairage public. C'est très bien d'autant que certaines communes n'ont pas d'extinction de leur éclairage pendant la nuit.**

**M. Dévaud souhaite anticiper, sachant que dans notre Commune l'éclairage public est éteint de 1 h à 5 h, ne serait-il pas possible d'étendre l'extinction. Par exemple à Chavannes-les-Forts, les candélabres sont déjà éteints à 23 heures.**

R. M. le Syndic répond que le Conseil communal y a déjà pensé et il a contacté le Groupe E SA pour en parler. Toutefois, cela ne donne pas un résultat énorme au niveau de la consommation si l'on éteint à minuit plutôt qu'à 1 heure et ensuite, si on enclenche 1 heures plus tard, le matin (6 heures), il y a quand même des gens qui vont travailler tôt. Donc, ce n'est pas très pratique.

On peut toutefois se renseigner à nouveau par rapport à la demande de M. Dévaud.

M. le Syndic ajoute que le Conseil communal a pensé à mettre des LED sur tous les candélabres (actuellement, sur le nombre de candélabres, il y a 20 points lumineux en LED). Cependant, nous avons changé toutes les ampoules en 2011 et comme cela fonctionne, nous n'avons pas prévu de faire des frais pour le moment.

**Mme Yolande Crèvecoeur, Porsel précise qu'il serait bien d'avoir les diapositives à disposition avant l'assemblée car pendant l'assemblée l'affichage sur l'écran n'est pas bien lisible.**

R. M. le Syndic répond qu'il est possible que nous mettions à disposition les éléments sur le site Internet communal.

La parole n'est plus demandée.

\* \* \*

M. le Syndic tient à remercier l'assemblée pour sa participation active et ses décisions. Il remercie également ses Collègues, le personnel administratif ainsi que tous les autres employés collaborateurs de la Commune.

Il est 21 h 25 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée souhaitant bon retour, à toutes et à tous, dans leurs foyers et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne Année 2022. Pas de verre de l'amitié à cause du problème sanitaire (Covid-19).

**Porsel, le 14 décembre 2021**

**La Secrétaire**

**Le Syndic**